



Ils s'expriment

Groupe Montpellier, territoires pluriels
Abdi El Kandoussi, président du groupe

Vive l'impôt

Nul ne conteste à l'État et aux collectivités locales de lever l'impôt. Encore faut-il qu'il soit accepté. C'est ainsi que souvent un bon impôt est un vieil impôt.

Un impôt est assis sur une réalité économique, laquelle change. Comment s'adapter ?

L'exemple le plus frappant concerne l'économie des nouveaux services offerts par les GAFA. Pour l'instant, aucun impôt spécifique ne vise cette activité au plan mondial, ce qui heurte le bon sens. L'opération est compliquée : le domaine est nouveau, une législation internationale semble nécessaire. Pour ce qui concerne les collectivités locales, il est annoncé la suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2020. C'est un impôt dont tout le monde souligne le caractère inadapté et injuste. Il a été mis en place en 1970 à la suite d'un recensement général des logements (il était donc adapté à la situation en 1970). Depuis, aucun recensement général n'a été opéré ; le système survit grâce à des bricolages complexes qui altèrent gravement l'équité.

Il va être remplacé. Par quoi ? Il faut noter qu'une réforme fiscale entraîne forcément des gagnants et des perdants et que les perdants n'acceptent pas aisément leur nouvelle situation.

Nous sommes à la croisée des chemins. Les Français, semble-t-il, veulent une diminution des impôts (nationaux et locaux) et en même temps une amélioration du fonctionnement des services publics.

Pour lever la contradiction, il est de plus en plus nécessaire de convaincre de la validité de chaque dépense, c'est ce à quoi nous nous sommes attachés et qu'il faudra poursuivre.

Max Levita, vice-président de la Métropole en charge des finances

Groupe de coopération métropolitaine

Le Pacte de confiance des maires vole en éclats

Les bases d'une métropole « consentie et négociée » ont vacillé, après de multiples décisions que nous ne pouvons accepter au nom d'une gestion rigoureuse et impartiale. Lors de l'examen du budget 2019, nous ne pouvions que nous élever contre des engagements financiers extravagants et non débattus, le stade de foot étant l'exemple le plus révélateur.

Les principes fondateurs du Pacte métropolitain stipulent que « la recherche du consensus impose que les politiques métropolitaines soient le fruit d'une réflexion collégiale des communes ». Ils sont piétinés. Cela ne s'arrête pas là : les attaques *ad hominem* du président diffusées dans nos communes par des moyens de la Métropole nous ont contraints à formuler une plainte groupée pour prise illégale d'intérêts et/ou diffamation.

Nous invitons le président à relire son discours lors de la création de la Métropole en 2015. Il annonçait le renforcement de l'échelon métropolitain dans le respect des souverainetés communales, c'est-à-dire la liberté de contester une décision sans exposer nos administrés à une salve de commentaires désobligeants. Il fait tout le contraire.

Michelle Cassar, présidente du groupe de coopération métropolitaine
gcmpublic@ml.free.fr

Anne Brissaud, Les Centristes - Nouveau Centre

Faute de réception dans les délais impartis, cette tribune n'a pas pu être publiée dans ce numéro.